



Moins de pouvoir d'achat pour les salariés.

La direction a modifié le barème d'attribution des S'miles en hyper et super ce qui a changé :

- Avant : 1 S'miles pour 1 euros dépensé
- Aujourd'hui: 10 S'miles pour un achat inférieur à 20 euros et 20 S'miles pour un achat supérieur à 20 euros.
 Ainsi avant un achat de 100 euros rapportait 100 S'miles, aujourd'hui il rapporte 20 S'miles!

Pour justifier cela, il paraît qu'il y a plus d'avantages personnalisés :

- Des S'miles privilèges : c'était déjà le cas avant !
- Des réductions en S'miles sur des produits du quotidien (si certains ont des exemples, nous sommes preneurs)
- Des promotions réservées dans les catalogues aux porteurs de cartes : c'était déjà le cas avant.
- Des offres personnalisées dans le relevé S'miles : c'était déjà le cas avant.
- Des e-bons à charger sur sa carte : avant il fallait les imprimer, gain une feuille de papier !
- Des réductions pour les jeunes parents : c'était déjà le cas avant.

Lors des négociations de salaire, la direction met dans le même accord NAO, des avantages collectifs (la rémunération) et des avantages individuels (la carte salariés).

En effet, c'est un avantage individuel car pour en profiter, il faut acheter à Casino, et surtout des produits Casino.

Si vous n'achetez pas à casino vous ne profitez pas de cet avantage.

De plus si vous aviez une augmentation de salaire correspondante à ces ristournes, que feriez vous ?

Par conséquent, ces ristournes ne sont pas un cadeau de la direction, elle récupère une partie du pouvoir d'achat de ses salariés.

Bilan : on comprend immédiatement ce que l'on perd (des S'miles), mais on a du mal à comprendre ce que l'on gagne. Nous pensons que la direction fait le même constat d'où son manque d'empressement à communiquer.

La CFDT demande qu'il soit appliqué aux salariés l'ancienne méthode.

